

Agde, le 12 octobre 2023

**COMITE DE QUARTIER MONACO SAINT LOUP
Réunion du 11 Octobre 2023**

VIE QUOTIDIENNE

1/ Face à la Rue du Volcan :

Rien n'a été fait par le propriétaire. Les arbres cachent le miroir de visibilité.



Réponse :

Un courrier avec accusé réception a été envoyé au propriétaire de cette maison qui est resté sans réponse.

La brigade environnement va dresser un procès-verbal.

2/ Rue des Vignes Rouges :

Il serait bien de permettre par les habitants, à la Société de nettoyage de faire son travail. Il me semble que cela n'a pas été fait depuis longtemps. Un rappel aux riverains serait bien.



Réponse :

Le désherbage est programmé sur la fin du mois d'octobre.

3/ Rue des Pipistrelles :

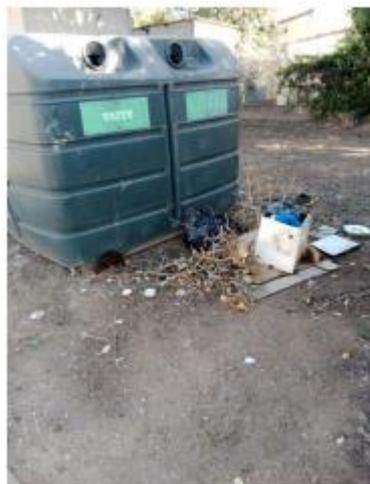
Serait-il possible de matérialiser l'axe de la route ? Les véhicules qui viennent du Boulevard du Soleil pour se rendre rue des Cigalons en empruntant le bout de la rue des Hirondelles roulent carrément sur la partie gauche de la rue ! Je me suis plusieurs fois retrouvé nez à nez avec des véhicules. Cela évitera bien des soucis.

Réponse :

Nous allons contrôler si la largeur de la rue permet de réaliser ce marquage, et voir si cela peut être fait par le service ou par une entreprise.

4/ Angle de la rue de la Treille :

L'incivilité des gens...N'y a t-il pas quelque chose à faire? Ne peut-on y installer un panneau dissuasif « Attention site sous vidéo surveillance » ?



Réponse :

- SICTOM : Une dalle béton est prévue afin de simplifier le nettoyage et de rajouter une borne de biodéchets.

- NICOLLIN : Nous vidons au minimum 1 fois par semaine ce PAV à verre, et le nettoyage au pied.
- une caméra « chasseur » sera installée.

5/ Reprise des doléances précédentes :

- pour la question N° 10 concernant le **18 rue des loriots**,

Le Bâtiment qui y est installé ne respecte pas le PLU. Il est construit à 0.50m de la limite de propriété alors que le **PLU** prévoit 5 mètres. Ce bâtiment ne respecte pas la limite de construction.

Réponse :

Cette construction est accolée au mur mitoyen du numéro 16, il est bien à cinq mètres de la voie publique.

6/ pour la question N° 13 : Rue du Vanneau

Qu'à donner la visite sur site programmée ?

C'est toujours aussi dangereux de passer dans cette rue, Nuit et jour.

Va-t-on attendre un accident pour modifier quelque chose ?

Réponse :

Une visite sur site sera programmée avec le pétitionnaire.

7/ Suite à la réunion du 08/02/2023, la réponse suivante avait été apportée :

« 15/ Problème de stationnement **rue des tamaris**, où en est la création de stationnement sur la rue des tamaris ? »

Ce stationnement est trop souvent anarchique en attendant de mettre cette rue en sens unique afin d'éviter des accidents.

Réponse apportée à ce moment-là : Le sens unique sera mis en place. ».

A ce jour aucune suite n'a été donnée.

Réponse :

Une consultation a été faite il y a plus d'un an. Suite à celle-ci, il en résulte qu'un sens unique sera mis en place.

Un courrier sera adressé aux riverains afin d'annoncer les travaux.

8/ Demande apparaissant déjà sur le compte-rendu du 20 octobre 2021, puis sur le compte rendu du 09 novembre 2022 : « Trottoir en face d'Orphéopolis » : où en est la programmation de la réfection de ce trottoir prévue en 2021 ? Réponse apportée à ce moment-là : Une petite partie de la réfection a été entreprise mais il reste encore des travaux à effectuer.

Réponse :

Les travaux seront réalisés au 1^{er} trimestre 2024.

9 / Rue Vancori :

Suite à une demande de Mme JOUSSELIN concernant un arbre devant chez elle, la réponse n°12 avait été apportée : « Les insectes ne sont pas dus à la présence de l'arbre. Nous pouvons couper les branches qui vont vers la façade. Pour l'enlèvement de l'arbre la décision sera prise par les élus si nécessité. »

A ce jour, les branches n'ont pas été coupées et il semblerait qu'aucune décision

n'ait été prise.

Réponse :

L'abattage de cet arbre a été refusé, seule des interventions ponctuelles pour raccourcir les branches trop proches des ouvertures des appartements seront pratiquées quand le besoin s'en fera sentir.

10/ Parking de l'Oliveraie

Ces parkings donnant sur le boulevard du Soleil et ceux situés coté boulevard Jean Monnet, bien que privés et gérés par un syndic, sont de plus en plus sales et par endroit deviennent une véritable déchetterie. Est-ce que les caméras de surveillance qui avaient été demandées au niveau des conteneurs ont été installées ?

La Mairie peut-elle relancer le syndic afin qu'il fasse nettoyer cette zone commerciale fréquentée aussi par des touristes et restaurer le carrelage au niveau du passage longeant le bar « Le Sporting », déjà dangereux lorsqu'il est humide.

Réponse :

Une caméra est inscrite dans le terre-plein central en face la copropriété du Capitole. Cependant s'agissant d'un domaine privé, il est fort possible qu'elle ne soit pas opérationnelle sur ce périmètre.

Un courrier à Logesyc pourra être envoyé mais sans aucune possibilité de les contraindre.

11/ Boîte aux lettres à Intermarché

J'ai constaté que cette boîte aux lettres est déjà trop petite (souvent pleine) et ne possède qu'une seule case contrairement à celle devant Hyper U ou celle chemin de Janin. Cela veut-il dire que le tri entre les départements du Languedoc et autres départements serait inutile ?

Réponse :

Un courrier sera adressé à la POSTE.

12/ Rue des Rosiers, au carrefour avec la rue M. Roustan : Les trottoirs doivent être entièrement repris car des dalles de béton sont disjointes occasionnant des chutes et des accidents pour les piétons. Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant doivent rouler sur la chaussée.

Réponse :

Les travaux seront réalisés au 1^{er} trimestre 2024.

13/ Chemin de Janin :

L'attention avait été attirée sur le bruit des scooters et des motos lors des rentrées et sorties du lycée. Est-ce que la Police Municipale a déjà effectué des contrôles ?

Réponse :

Une attention particulière est portée sur ce lieu de passage fréquenté par les 2 roues.

14/ Boulevard des Hellènes : Sur le trottoir longeant le Mas des Silènes en face du lycée, des herbes et des arbustes provenant des jardins, envahissent le trottoir. Est-ce du ressort de la commune ou du syndic du Mas des Silènes ?

Réponse :

Le service domanialité va envoyer un courrier leur demandant de tailler les arbustes.

15/ Place des Pervenches : Les scooters sont de retour avant et après les heures de cours du lycée occasionnant des nuisances pour le voisinage. Pourrait-on envisager l'installation de caméras ?

Réponse :

La police municipale ne souhaite pas mettre de caméra pour ce type de nuisance.

SECURITE

Présenté par L LAROSE, Directeur Département Sécurité

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 16
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 15
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 25
- Domaine « Divers » : 25
- Domaine « environnement » : 26

B - GRANDS TRAVAUX

Marc SABLAIROLES, Directeur Service Réseaux

AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE - PLAN DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DE FACADES

Contexte et diagnostic

Dans le cadre du programme de requalification du centre-ville, la ville a souhaité étendre son intervention aux façades.

Nous constatons qu'un défaut d'entretien est récurrent sur de nombreux immeubles de l'hyper centre et de ses abords, cela participe à une baisse qualitative de l'ensemble de ces espaces et dégrade aussi la qualité de vie et le paysage.

Fort de ce constat, la ville a confié au service Politique de l'Habitat, compétence de la CAHM, de réaliser un diagnostic et proposer des solutions rapides, qualitatives et sociales.

Ce diagnostic nous renseigne sur le nombre de façades à ravalier, soit 102 façades pour 73 immeubles concernés (9500 m²). Sur ces 73 bâtiments, 66 sont concernés par le ravalement.

Sur ces éléments, la ville a proposé un plan de ravalement de façades afin d'atteindre des objectifs importants de réalisation et permettre une réelle transformation du paysage urbain.

Pour ce faire, un plan de ravalement obligatoire a été mis en place et va permettre aux propriétaires de faire réaliser les travaux avec une aide technique et financière de l'état et de la ville/CAHM (environ 40 %).

Ce programme prévoit de calquer ces phases opérationnelles sur le calendrier des travaux de la Promenade.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

RÉHABILITATION DE LA PROMENADE - TRAVAUX EN COURS

Rappel du programme :

Le projet prévoit la requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de 20 000 m².

La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des réseaux humides et secs.

L'effacement ou la mise en discrétion des réseaux aériens.

Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux basalte, calcaire et bétons architecturaux.

La création de larges espaces végétalisés.

Le renouvellement du mobilier d'éclairage public.

La piétonisation de la majeure partie des espaces requalifiés.

La création d'un parking souterrain.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

Démarrage des travaux en novembre 2022,

Travaux réalisés à ce jour :

- La dépose des terrasses,
- La mise en conformité des branchements particuliers d'eau et d'assainissement,
- La validation par Enedis du projet de mise en esthétique,
- La validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F,
- Réalisation des revêtements de surface sur la phase 1.

Travaux en cours :

- Sur la phase 1, les plantations, la pose du mobilier d'éclairage, le nettoyage et l'imperméabilisation des matériaux de surface.

- Aujourd'hui, les travaux se poursuivent sur la phase 2 (rue J.J. Rousseau), ils consistent à reprendre les réseaux humides, réaliser les emmarchements et les jardinières et enfin, les revêtements de surfaces viendront requalifier l'espace.

- La livraison est envisagée pour avril 2024.

Sur la Phase 3

- L'élagage, la transplantation des arbres sont programmés pour début octobre 2023.

- Dans un même temps, les travaux d'archéologie seront entrepris sur cet espace pour une durée de 4 mois.

- En février /mars 2024 débiteront les travaux du parking sous-terrain pour une durée de 12 mois.

- Les travaux sur cette phase se termineront par les revêtements de surface pour une livraison estimée à l'été 2025.

Sur la phase 4 et 5 durant l'hiver 2025 : coordination à prévoir avec l'îlot Brescou et les travaux de la Passerelle.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

ÎLOTS NPNRU

A/ Introduction

1/ Acronyme NPNRU = Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

2/ Définition = Action portée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour renouveler les quartiers dégradés en intervenant notamment sur l'habitat et les équipements publics avec un financement public important (Action Logement, l'État ...)

3/ NPNRU sur Agde =

- Signature le 14 janvier 2021 d'une convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du centre-ville d'Agde,
- Identification de 5 îlots dégradés en centre-ville : Ilot Brescou / Ilot Notre Dame / Ilot Amour / Ilot Terrisse / Ilot Perben

B/ Les îlots

1/ Ilot BRESCOU

Porteur de projet : PROMEO

Projet : création de commerces en rdc, d'une Maison de Santé Pluri professionnelles, de 105 logements dont 80 logements locatifs sociaux, de parkings souterrains et de places de stationnement, d'espaces extérieurs en cœur d'îlot.

Calendrier :

- Traité de concession signé le 07 décembre 2021
- Fin 2023 : acquisition du foncier (18 octobre 2023 pour les immeubles communaux) et travaux de démolition
- Janvier 2024 à septembre 2025 : démarrage travaux et livraison tranche 1
- Novembre 2025 à mai 2027 : démarrage travaux et livraison tranche 2
- Rétrocession de la coulée verte à la ville d'Agde : juin 2027

2/ Ilot Notre Dame

Porteur de projet : ICADE (société SNC IP1R)

Projet : création de 49 logements en accession libre et 21 logements locatifs sociaux, création d'un parking souterrain, aménagement du cœur d'îlot et implantation d'une salle vouée à des activités culturelles en rdc (avec rétrocession à la ville)

Calendrier :

- traité de concession signé le 22 avril 2022
- Signature de la promesse unilatérale de vente le 20 octobre 2022
- acquisition du foncier en mai 2024
- Livraison prévue deuxième trimestre 2027

3 et 4/ Ilot Amour / Terrisse

Porteur de projet : PM2B

Projet : réalisation des opérations d'aménagements d'espaces publics et de réhabilitation de logements anciens

Calendrier :

- Traité de concession en septembre 2023
- Acquisition du foncier en avril 2024
- Livraison en octobre 2025 (ilot Amour) et janvier 2026 (ilot Terrisse)

5/ Ilot Perben

Porteur de projet : Commune

Projet : Démolition et création d'un ilot de fraîcheur avec possibilité de stationnements

Calendrier :

- Acquisitions foncières 2023
- Études en 2024 (archéologie, Architecte des Bâtiments de France)
- Livraison en 2026

Laurent BESCHI, Service Bâtiments

ESPACE LACHAUD

Sur une parcelle de 3000 m², l'imposante bâtisse de 1800 m² de l'ancien asile Lachaud restait inoccupée. Ce bâtiment emblématique, fortement inscrit dans la mémoire des agathois et sa situation géographique en font un lieu accessible et stratégique en cœur de ville.

Ainsi, la collectivité a décidé de lancer un appel à projet auprès d'opérateurs privés, suivant un cahier des charges bien précis, tout en respectant les volontés du Leg de Victor Lachaud :

- Préserver l'intégrité architecturale, historique et symbolique du lieu
- Préserver la qualité paysagère du site
- Réaménager l'intérieur de l'édifice en résidence pour étudiants/saisonniers Agathois en difficultés
- Créer un Centre Socio Culturel à destination des familles Agathoises les plus fragiles.

Avancement de l'opération :

Le lancement de l'appel à projet s'est déroulé en décembre 2021 et a retenu l'opérateur PROMOJOK.

Les études de conception ont été livrées en juin 2022.

Les travaux ont débuté en octobre 2022 et sont toujours en cours pour un coût estimé à 2,1 M€ HT.

La livraison est prévue pour la fin du 2^e trimestre 2024.

Les travaux d'aménagement du Centre Socio-Culturel se fera en suivant.

La mise en service opérationnelle du site est prévue pour début octobre 2024.

Laurent DUBOIS, Directeur service environnement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **BILAN RESTRICTION ÉCLAIRAGE PUBLIC - EAU - GAZ**

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans une politique de transition énergétique qui s'est traduite tout d'abord par la création d'ombrières photovoltaïques sur les parkings Catalogne – Gallois (Clape) et Coquilles – Soullières ainsi que par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments techniques du Centre Technique Municipal.

Cette politique s'est également traduite par la mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour arroser le golf ; ce système de REUT permet également de chauffer et climatiser le bâtiment administratif du CTM.

Afin de limiter l'impact de la hausse de la facture énergétique (électricité et gaz) sur le budget, la Ville a engagé différentes actions pour limiter l'impact de cette hausse.

En premier, il a été décidé depuis le 1^{er} octobre 2022 de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune une partie de la nuit. Cette modification du fonctionnement de l'éclairage a permis d'obtenir les résultats suivants, sur la même période (janvier à juillet) la consommation a diminué de 55 % (3 114 932 kWh en 2022 contre 1 419 945 kWh en 2023) et le montant de la facture est augmenté d'un peu plus de 10 000 € (368 455 € en 2022 contre 379 396 € en 2023) alors que le prix de la fourniture a été augmenté de 150 %. Cette économie de consommation d'électricité a permis d'éviter 152,6 t de CO₂.

Afin de réduire l'impact de la hausse du prix de l'électricité, la Ville poursuit la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public et va également procéder à des travaux de remplacement d'une partie de l'éclairage public restant allumé toute la nuit par du matériel à technologie LED et à l'installation sur le cheminement en bord de plage de Richelieu – Rochelongue du matériel à technologie LED et à détection.

Au niveau des bâtiments, la hausse du prix de l'électricité et du gaz est encore plus forte (augmentation de 250 % pour l'électricité et 360 % pour le gaz) ; aussi, la Ville a engagé une politique de sobriété qui s'est traduite notamment par la mise en service de la climatisation et du chauffage sur des périodes plus courtes, par la mise en place de consignes plus strictes pour le chauffage, la climatisation et par l'information des utilisateurs sur l'importance de respecter les consignes et de limiter les consommations.

Cette politique de réduction des consommations est également appliquée à l'eau par la réalisation de campagnes de recherche et de traitement des fuites. Au niveau des plages, la Ville a engagé une suppression des douches de plage par la mise en place de rince-pieds qui permettent d'économiser près de 40 % de la consommation. En parallèle, un travail est engagé en collaboration avec le service des espaces verts de la CAHM pour proposer des zones qui ne feraient plus l'objet d'arrosage.

• **NOUVEAUX PROJETS PHOTOVOLTAIQUES**

De nouveaux projets photovoltaïques vont prochainement être créés :

- CIT :
- o Puissance de la centrale : 455 kWc (kilo Watt crête)

- Superficie de panneaux : 2 300 m²
- Production annuelle : 612 000 kWh
- Démarrage des travaux : début novembre
- Fin des travaux : mi-janvier 2024
- Mise en service de la centrale : février 2024

- Parking du Golf :
- Puissance de la centrale : 302 kWc
- Superficie de panneaux : 1 500 m²
- Production annuelle : 408 000 kWh
- Démarrage des travaux : février 2024
- Fin des travaux : mi-avril 2024
- Mise en service de la centrale : mai 2024

- Parking Echasse Blanche :
- Puissance de la centrale : 494 kWc
- Superficie de panneaux : 4 130 m²
- Production annuelle : 645 000 kWh
- Démarrage des travaux : février 2024
- Fin des travaux : mi-avril 2024
- Mise en service de la centrale : mai 2024

De nouveaux projets sont actuellement à l'étude, il est envisagé la création d'une centrale photovoltaïque sur le parking de l'Hôtel de Ville dont l'énergie produite sera destinée à l'autoconsommation des bâtiments du site. Le dimensionnement des ombrières permettra de couvrir plus de 90 % de la consommation du site.

Un projet de création d'ombrières photovoltaïques est également à l'étude, pour venir équiper le futur parking de la salle polyvalente qui sera aussi équipé de panneaux destinés à l'autoconsommation du bâtiment.

• **Voirie abords des établissements scolaires – Mise en sécurité :**

La ville entreprend la généralisation d'un dispositif afin de sécuriser l'ensemble des établissements scolaires.

Un diagnostic précis est en cours d'étude afin d'identifier sur chaque voirie desservant ces établissements les problèmes de sécurité routière.

Les objectifs sont :

- Sécuriser la déambulation de personnes en bas âge ou à mobilité réduite : faire de la place sur les trottoirs et disposer des barrières de sécurité permettant de guider et protéger.
- Proposer une solution claire pour la circulation des cycles adaptée à chaque spécificité de voirie (vélo route, couloir vélo, espace partagé) la priorité sur ces axes sera donnée aux cycles.

- Imposer une charte visuelle forte afin que chacun identifie rapidement que la voirie dessert un établissement à proximité immédiate (totems et pictogrammes en entrée et sortie de voirie, mobilier spécifique et coloré permettant de contraster visuellement avec une voirie traditionnelle).
- Identifier et aménager la traversée principale (plateau traversant ou/et marquage en résine avec motif spécifique, la résine permet par son aspect granuleux une meilleure distance de freinage).
- Créer un stationnement PMR à proximité des accès.
- Supprimer le stationnement à proximité des traversées piétonnes.
- Proposer un atelier pédagogique de sensibilisation avec le service Petite Enfance et les services de Police Municipale.

Laurent BESCHI, Service Bâtiments

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES ÉCOLES :

La publication par le gouvernement du décret du 23 juillet 2019, aussi appelé « décret tertiaire » impose de réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de 40% à l'horizon 2030, de 50% en 2040 et 60% en 2050.

En 2019, les services techniques de la Ville ont réalisé un inventaire et un audit exhaustif des bâtiments de la collectivité. À l'issue du rendu, les Élus ont immédiatement axé les écoles comme étant prioritaire.

Afin de respecter ces objectifs ambitieux, un plan pluriannuel de rénovation de 2,7M€ sur 3 ans, a été mis en œuvre.

Ce sont les écoles du centre-ville (Marie Curie, Jules Ferry et Albert Camus), considérées dans un quartier prioritaire, qui ont fait l'objet d'une rénovation thermique complète au travers :

- Du remplacement de toutes les menuiseries,
- D'une isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment (murs, plafonds, sols, toitures),
- Du remplacement des tous les éclairages par des éclairages LED,
- De la mise en place d'une régulation électronique sur tous les équipements de chauffage et de ventilation.

Ces travaux, associés à une sensibilisation des utilisateurs à une meilleure gestion des usages, font qu'une réduction immédiate de 50 % des consommations est désormais atteinte.

La collectivité souhaite accélérer cette rénovation et ce sont les écoles, Albert Camus, Frédéric Bazille et Victor Hugo qui subiront le même traitement pour une période de 2 ans (2024 - 2025).

À noter que ces rénovations sont soutenues par l'état à hauteur de 50% des investissements.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

- **LES ILOTS DE FRAÎCHEUR DANS LES COURS D'ÉCOLE :**

Le projet d'îlots de fraîcheur dans les établissements scolaires est caractérisé par trois éléments structurants : l'association des enfants et des équipes pédagogiques dès l'élaboration du projet, la mise en œuvre d'un revêtement perméable dans les cours de récréation, et la végétalisation des espaces afin d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur par phénomène d'évapotranspiration.

La première étape consiste à recueillir les souhaits des enfants, sous forme d'ateliers pédagogiques. Le projet est alors travaillé en fonction en associant le personnel éducatif. C'est à ce moment-là, qu'un projet pédagogique peut être associé aux travaux (création d'un potager, plantation de végétaux par les enfants...).

Ensuite, les travaux de désimperméabilisation peuvent commencer (pendant les vacances d'été). Cela consiste à retirer l'ancien revêtement pour le remplacer par un matériau qui permet l'infiltration des eaux de pluie. Notre choix s'est porté sur un enrobé drainant dont le bitume a été remplacé par un liant végétal (à base de résine de pin issue de l'industrie papetière). Il est de couleur claire afin d'éviter d'emmagasiner la chaleur durant la journée. Le corps de chaussée est dimensionné de manière à pouvoir infiltrer sur place une pluie d'occurrence annuelle. En cas de pluie plus importante, les eaux de ruissellement sont renvoyées dans le réseau d'eaux pluviales.

Vient ensuite la végétalisation : la plantation d'arbres et arbustes (essences locales) permet d'apporter de la fraîcheur et de l'ombre l'été (arbres à feuilles caduques). La végétalisation permet également de favoriser la biodiversité.

Présents :

S FREY, C GUILHOU, L BENTAJOU, S VIALE, MH MATTIA, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BESHI, C MARTINEZ, C MANCEAU, L LAROSE, JM BROUILLET, J LOPEZ, J VIRANTIN.

Présents :

Robert BARRA, Jacques CASTAN, Yolande CONEJOS, Yves FLEGIER, Francine GARCIA, Albert HUTIN, Katia KUGEL DORION, Jeannine PERILLOUX, Corinne PIGNATELLI, Annick RIVALTA, Claudine VIDAL, Nicolas WEISS.

Absents Excusés :

Luc BENETEAU, Daniele DOUAY.

Absents non excusés :

Gilbert BARDIN, Jean Louis GACHE, Jean Claude INTEREINER.